

personnels (7,9%) ayant connu les augmentations les plus fortes.

5.6.2 Revenu du travail

Le revenu du travail, qui comprend les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail, est défini comme étant la rémunération versée aux salariés demeurant au Canada et aux Canadiens travaillant à l'étranger pour l'administration fédérale. Ne sont pas compris les gains des travailleurs autonomes comme les professionnels indépendants, les propriétaires d'entreprises non constituées en société et les agriculteurs. La solde et les indemnités militaires sont également exclues, car elles constituent un poste distinct dans les comptes nationaux.

Les salaires et traitements comprennent les jetons de présence des administrateurs, les primes, les commissions, les gratifications, le revenu en nature, les allocations imposables et les rappels de salaire. Les estimations des salaires et traitements sont fondées sur des chiffres bruts, avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, pour les cotisations d'assurance-chômage et pour les cotisations à des caisses de retraite. La rémunération qui s'accumule avec le temps, comme les rappels de salaire, est prise en compte le mois et l'année au cours desquels elle est versée.

Le revenu supplémentaire du travail, défini comme étant des paiements que fait l'employeur dont pourront bénéficier ses salariés dans l'avenir, comprend les cotisations des employeurs aux caisses de retraite et aux fonds d'assistance des salariés, aux caisses d'indemnisation des accidentés du travail et à l'assurance-chômage.

5.6.3 Indice de l'offre d'emploi

L'indice de l'offre d'emploi sert à indiquer la conjoncture du marché du travail. L'indice est fondé sur le nombre d'annonces d'offres d'emploi paraissant dans la section des petites annonces de 22 journaux publiés dans les régions métropolitaines. Les données sont présentées sous forme d'indices. Cela signifie que la valeur courante est comparée avec la valeur correspondante au cours de l'année de base, qui est présentement l'année 1981. Le principe à la base de l'indice est que, durant une période d'expansion économique, la demande de travail s'accroît, et les employeurs font paraître des offres d'emploi dans les journaux pour attirer l'attention des travailleurs. De même, au cours d'une période de ralentissement économique, la demande de main-d'œuvre diminue, et les employeurs utilisent moins ce genre d'annonces. Étant donné que la nécessité d'annoncer les emplois disponibles se pose au tout début du cycle économique, on peut considérer l'indice qui vise à mesurer ces changements comme

un indicateur précurseur de la conjoncture du marché du travail. La méthodologie sur laquelle est fondé l'indice de l'offre d'emploi a été révisée lors de la publication des données de 1989. Il est à noter que l'indice de l'offre d'emploi au Canada et dans les cinq grandes régions géographiques du pays est publié à chaque mois; les séries chronologiques pour ces régions géographiques (voir le tableau 5.17) remontent à 1980.

5.7 Soutien du revenu

5.7.1 Régimes de pension

Au Canada, le système de soutien du revenu des personnes âgées comporte fondamentalement trois éléments. Le premier est le Programme de la sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti (SV/SRG), qui offre des prestations de base à tous les retraités, sans égard pour leurs antécédents sur le marché du travail. Le deuxième élément est représenté par les régimes à caractère contributif que sont le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) qui s'appliquent à l'ensemble des travailleurs au Canada et dont les prestations varient en fonction des gains. Les régimes de pension offerts par les employeurs, que l'on appelle également les régimes de pension privés pour les différencier des régimes de pension publics (RPC/RRQ), constituent le troisième élément, conjointement avec les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) et les autres épargnes personnelles. Certaines statistiques au sujet des régimes de pension privés sont présentées au tableau 5.19.

Au début de 1986, environ 46% de tous les travailleurs salariés (y compris les membres des Forces armées) participaient à 21 094 régimes de pension privés. (Les travailleurs salariés ne comprennent pas les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs autonomes et les chômeurs qui, par définition, ne peuvent participer à des régimes de pension offerts par un employeur.) Le nombre de personnes participant à de tels régimes s'élevait à 4 668 381, ce qui constitue une augmentation de 2,3% par rapport à 1984 et de presque 20% par rapport à 1976. Les travailleuses représentent près des trois quarts de l'augmentation totale des effectifs de ces régimes depuis 1976.

Les régimes de pension offerts par les employeurs dans le secteur public, dont le nombre s'élevait à 937 en 1986, représentaient seulement 4,4% de l'ensemble des régimes, mais regroupaient presque 45% de tous les adhérents.

On emploie deux méthodes différentes pour calculer les prestations de retraite dans le cadre des régimes de pension privés: la méthode des cotisations déterminées et la méthode des